Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 087-218701506-20261118-202638-DE

Mairie
29 rue de la Croix des Combes
BEYNAC
87700

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026/38 EN DATE DU 18/11/2026

Le Conseil municipal de Beynac s'est réuni en session ordinaire, le 18 novembre 2026, à 20h30, à la mairie, sur convocation en date du 12 novembre 2026, sous la présidence du maire, Madame Marie-Claude BEYRAND.

Nombre de conseillers		**Présents :**
En exercice :	15	Marie-Claude BEYRAND, Philippe TRAMPONT,
Présents :	12	Sandrine JOUVE, Patricia ARENA,
Représentés :	01	David du BOUCHERON, Ludovic DUHAIN,
Absents :	02	Léo BUISSON, Antoine DURAND, Catherine
Votants	13	EBURDERIE, Jean-Pierre BERGER, Annick MACAIRE, Fabienne CHARON.
Exprimés :		
Pour :	13	**Absents représentés :** Jean-Louis CONSTANT donne
Contre :	00	pouvoir à Catherine EBURDERIE
Abstention :	00	**Absents :** Lorine GORSE, Jocelyne PIMPIN

Léo BUISSON a été désigné secrétaire de séance.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2026 – ORANGE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les lois n° 82-213 du 2 mars 1982 et n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;
Vu la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales ;
Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L45-1, L47 et L48 du code des postes et des communications électroniques ;
Vu l'article R. 20-53 du code des postes et des communications électroniques relatif à la révision au 1er janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics ;
Vu l'inventaire des réseaux d'Orange – Unité Infrastructure Réseau de Limoges tel qu'il y est précisé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRE, À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS, DÉCIDE :

-De Fixer le montant des redevances dues par les opérateurs de communication et valide l'inventaire des réseaux ORANGE– Unité Infrastructure Réseau de Limoges, de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 087-218701506-20261118-202638-DE

	Redevance 2026 Occupation 2025		Montant
Artère souterraine	49.11 €	0.229 km	11.24 €
Artère aérienne	65.49 €	9.141 km	598,64€

-Précise qu'un titre de recettes d'un montant de 609,88€ sera émis à l'encontre de la société orange au titre de la redevance 2026, correspondant à l'occupation du domaine public en 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le secrétaire de séance
Léo BUISSON

La Maire
Marie-Claude BEYRAND

MAIRIE DE BEYNAC
87 (Haute-Vienne)